



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

manifestations sportives

Question écrite n° 107038

Texte de la question

Mme Françoise Olivier-Coupeau attire l'attention de Mme la ministre des sports sur le projet de décret relatif aux manifestations sportives sur la voie publique qui prévoit, notamment la suppression de leur inscription aux calendriers des commissions départementales et régionales des courses hors stade. Cette suppression conduirait, à court terme, à la disparition des commissions départementales et régionales des courses hors stade, garantes de l'équilibre et de la cohérence des calendriers. Ces structures sont régulièrement consultées et reconnues comme interlocutrices privilégiées par les préfetures et les directions départementales de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale. Si ce décret devait être adopté en l'état, ce que le milieu de l'athlétisme n'espère pas, il desservirait fortement un certain nombre d'associations sportives organisatrices, voire leur totalité, ainsi que les bénévoles qui s'engagent chaque week-end lors des nombreuses manifestations hors stade. En conséquence, elle lui demande de revoir les dispositions de ce décret en concertation avec les fédérations sportives.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Olivier-Coupeau](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107038

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4182

Question retirée le : 10 mai 2011 (Fin de mandat)